

Département  
Du Tarn et Garonne

Commune de  
NEGREPELISSE

# 4° REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

## 5 - ANNEXES

5.1 - ANNEXES SANITAIRES :

5.1.5 - TRAITEMENT DES DECHETS

4° REVISION :

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du :  
16/04/2013

Arrêtée le :

26/06/2012

Approuvée le :

16/04/2013

Exécutoire le :

P.O.S valant P.L.U approuvé le 27/06/1997

1<sup>ère</sup> révision approuvée le 03/12/1990

2<sup>ème</sup> révision approuvée le 13/12/2001

3<sup>ème</sup> révision approuvée le 13/12/2005

4<sup>ème</sup> révision approuvée le 16/04/2013

Atelier Sol et Cite

Gérard FRESQUET-Brigitte FRAUCIEL  
Urbanistes OPQU- Architectes dplg  
23 route de Blagnac - 31200 TOULOUSE  
Faubourg de Narcès - 46800 MONTCUQ  
Tel : 05.61.57.86.43 - Fax : 05.61.57.97.78  
E-Mail : contact@soletcite.com

# 5.1.5

# COMMUNE DE NÈGREPELISSE

## NOTICE DE PRESENTATION DU TRAITEMENT DES DÉCHETS

La commune de Nègrepelisse adhère au Syndicat Départemental des déchets qui dispose de la compétence « déchet ».

### **I – La collecte des déchets**

Le ramassage des ordures ménagères se fait une fois par semaine sur l'ensemble de la commune, le centre-bourg bénéficie d'une collecte hebdomadaire supplémentaire.

Concernant les déchets recyclables, la collecte est bi-hebdomadaire.

Un effort sur l'extension de la collecte en porte-à-porte et la limitation des points de regroupements, et sur la modernisation des collecteurs a été porté sur les dernières années.

La collecte du verre est assurée séparément de celle des ordures ménagères par dépôts volontaires par les habitants dans des conteneurs vidés périodiquement.

Des bennes sont également disposées sur le territoire communal pour la collecte des déchets verts. La communauté de communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron propose des composteurs de déchets organiques à destination des particuliers.

Depuis septembre 2006 la communauté de communes a mis en service une déchèterie à Negrepelisse, favorisant l'apport de volontaire de déchets, gratuit pour les particuliers.

### **II – LE TRAITEMENT**

Les déchets ménagers sont acheminés vers le quai de transfert de Nègrepelisse sur le site de l'ancien incinérateur, puis transportés vers le centre de traitement de la DRIMM à Montech.